De mon côté, dans le bureau du juge, j'ai de nouveau cité comme auteurs des faits de viols en réunion sur Laureen Marchet, sa mère Dominique Marchet, ses compagnons *~Stéphane Carvalho* [orthographe incertaine], ~Hubert Jeannot* [orthographe incertaine], et ~Didier Charpentier* [orthographe incertaine],* ainsi que Monsieur Jack Lang*, François Hollande* et Pierre Moscovici*.

[(*) l'instruction étant en cours, les personnes citées bénéficient de l'entierté de la présomption d'innocence. Les noms relevés par cette déclaration, ne saurait impliquer un quelconque soupçon de culpabilité qui reste du ressort de l'enquête de l'instruction en cours et du jugement. La prudence doit donc être expressément observée afin de respecter ce principe légitime]

J'ai aussi indiqué au juge dans quelles conditions, les lieux, les dates où Laureen avait été abusée sexuellement. J'ai indiqué qu'en plus de la Roche-sur-Yon, elle avait été abusée à Paris

dans une péniche amarrée dans le XVIe arrondissement *[NB. Non précisé s'il est fait allusion à la péniche « Le Kérala » rebaptisée « Le Makaï », depuis son rachat en 2001"],* proche de l'Assemblée nationale. J'ai indiqué qu'il y avait aussi une connexion avec des voyages à Marrakech dans un hôtel de luxe et que cela rejoignait les propos de Monsieur Luc Ferry sur Canal Plus. Dans cet affaire, j'ai été auditionné en juin 2011 et j'ai confirmé que qu'il y avait bien des voyages pédophiles qui ont été fait à Marrakech dans un hôtel de luxe et que des personnes avaient bien été inquiétées dans cet hôtel. Je parle bien évidemment des personnes impliquées dans mon affaire.

J'ai aussi révélé l'existence d'une vidéo qui a été faite en 2001, où l'on y voit toutes les personnes citées* avoir une relation sexuelle avec une petite fille. Et après vérification, cette petite fille, il s'agit de Laureen Marchet, ma fille. Donc le juge d'instruction, les services de police et les services de gendarmerie connaissent cette vidéo et elle est enregistrée comme preuve dans ma déposition. Pour répondre à certaines personnes sur le net, je ne mettrai jamais cette vidéo en ligne. Je considère que c'est une preuve qui fait partie du dossier et qui n'a pas sa place sur le net. Si un jour, il y a un procès, évidemment, là dans le cadre juridique, on pourra faire visionner cette vidéo.

Je précise aussi qu'en 2012, Monsieur Jack Lang a porté plainte contre moi pour diffamation et que le procès a eu lieu, le 15 janvier dernier. Je vais être condamné pour diffamation, car malgré l'instruction en cours, Monsieur Jack Lang est toujours considéré comme innocent. Et le 15 janvier, le juge n'a pas retenu le fait qu'il y avait une instruction en cours. Donc je vais être certainement condamné mais nous allons faire appel car il y a une instruction en cours qui doit déterminer si oui ou non, Monsieur Lang est bien auteur des faits qui lui sont reprochés. » (déclaration d'Emmanuel Verdin dans vidéo id. uvZXLlOaaY4 postée sur youtube le 25.02.2015)

2015 Affaire Verdin définitivement étouffée ?